

2012/4817 - Programmation temps scolaire - temps périscolaire - CEL 2012-2013 (Direction de l'Education) (BMO du 10/09/2012, p. 2146)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport vient traditionnellement à notre séance de septembre et nous permet de faire le bilan de la rentrée scolaire.

D'abord, quelques chiffres que je vous dois sur le bilan final de cette rentrée dans le premier degré : un solde positif de 18 classes entre les créations et suppressions de postes qui viennent à la fois, traduire la bonne santé démographique de notre ville mais également le changement d'orientation gouvernementale et la priorité à l'école primaire.

Dans les écoles maternelles, il y a eu 9 créations contre 5 suppressions, soit un solde positif de 4 classes et dans les écoles élémentaires 20 créations pour 6 suppressions, soit un solde positif de 14 classes. Je ferai remarquer que, par exemple, sur les 7^e et 8^e arrondissements lorsque l'on regarde un peu plus près à quels enfants ont bénéficié ces ouvertures, en particulier en maternelle, cela représente pour chacun de ces deux arrondissements l'équivalent de la création d'une crèche parce que nous avons pu faire progresser l'accueil des 2-3 ans en école maternelle à cette rentrée, très concrètement.

Cette rentrée a été aussi l'occasion d'ouvrir un nouveau groupe scolaire, cela n'est pas aussi fréquent que cela, que nous avons inauguré ensemble et dans l'unanimité des commentaires une très belle école, je n'en dirai pas plus puisque nous sommes tous allés dans le même sens et nos enfants vont pouvoir étudier dans de bonnes conditions en utilisant les techniques les plus modernes puisque c'est l'une des écoles bénéficiant des tableaux blancs interactifs et du renouvellement du matériel informatique.

Cela a été aussi des réhabilitations très importantes comme dans le groupe scolaire Veyet dans le 7^e arrondissement. Concernant les restaurants scolaires dont vous savez que nous avons fait une priorité, nous atteignons, aujourd'hui, avec les travaux de cette année 2012, 45 selfs réalisés en 3 ans, c'est aussi la rénovation de 10 cours d'écoles s'appuyant sur un travail pédagogique avec l'aide de l'Association « Robin des Villes », bref nous avons essayé à cette rentrée d'assumer notre complaisance obligatoire, la première et la plus importante, qui consiste à accueillir tous les enfants en temps et en heure pour le jour de la rentrée et ce n'est pas si facile quand on accueille 34.000 enfants dans nos écoles maternelles et élémentaires publiques.

C'est donc une rentrée qui, globalement, s'est bien passée dans le premier degré qui est notre champ de compétence partagée avec l'Education nationale.

Alors, je parlais de nos compétences obligatoires concernant l'accueil. Je soulignerais quand même qu'évidemment, à l'occasion de l'ouverture du groupe scolaire Tillion mais aussi de la création des classes dont j'ai parlé, les Ressources humaines ont accompagné la création de ces postes puisque nous avons toujours une ATSEM par classe et que le groupe scolaire Tillion a été accompagné d'une équipe d'agents municipaux bien évidemment, en même temps que l'Etat a nommé les enseignants. Ce qui était le cas à toutes ces rentrées depuis 2001.

Concernant maintenant nos compétences facultatives, ce qui est l'objet principal de la délibération qui vous est soumise aujourd'hui. Depuis 2001, vous le savez, nous avons développé le Projet Educatif Local pour apporter notre soutien et accompagner les enseignants, le développement des projets d'école et répondre à leurs demandes. Aucune action, sur ce champ là, sur le temps scolaire, n'est entreprise sans qu'il ait fait l'objet d'un appel à projets et d'une demande des équipes d'enseignants. Rien n'est imposé, nous sommes dans le soutien et l'accompagnement.

On peut noter à cette rentrée, de ce point de vue, l'amélioration et le développement des projets d'équipe et de circonscription qui bénéficient à travers 46 projets d'un soutien de la Ville d'un peu plus de 77 000 euros.

Dans les nouveautés, parce que je ne vais pas vous imposer la liste, voire la litanie de l'ensemble des actions sur toutes les écoles, on peut noter dans le domaine de la lecture qui est un domaine fondamental pour les apprentissages fondamentaux, la création de 40 ambassadeurs du livre qui interviennent aussi bien sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire et qui viennent renouveler et amplifier l'effort qui était fait auparavant avec les auxiliaires de BCD, les ATBCD bien connues dans notre ville et qui persistent dans 108 écoles, en parallèle de ces 40 ambassadeurs.

Sur l'école numérique, c'est 18 écoles qui ont bénéficié de l'équipement, chacune des classes maternelles et élémentaires, en tableaux numériques. Et c'est l'ensemble des écoles qui voit

cette année le renouvellement du matériel informatique dans les salles et tout ce qui est nécessaire pour pouvoir utiliser internet dans nos écoles.

Autre exemple de nouveauté, concernant la pratique et l'apprentissage de la pratique urbaine apaisée du vélo, c'est tous les CM2 de notre ville, depuis l'année dernière et c'est renforcé cette année, 4 000 CM2 qui en apprentissage de 11 séances, apprennent la pratique du vélo mais aussi et surtout le respect des règles de sécurité routière, cela en partenariat avec la Police nationale, la Police municipale et la Prévention routière. Certains d'entre vous ont pu voir à l'occasion de l'événement « roulez cool » sur la place Bellecour qu'on avait des résultats effectifs avec nos enfants, puisque 1 200 enfants sont venus se tester lors de cette journée sur la place Bellecour qui a été particulièrement appréciée.

En termes d'éducation artistique, nous poursuivons les opérations innovantes que cela soit avec l'ONL à travers les chantiers de la création, sur le patrimoine (on est au lendemain des journées du patrimoine), le programme « mon patrimoine et moi » avec les services de la Culture et mon ami Georges Képénékian, se développent. Il en est de même à l'occasion de la Fête des feuilles, des Assises du roman. Toute une série d'écoles sont mobilisées à travers des projets d'éducation artistique, sans oublier les résidences d'artistes en maternelles qui ont fait leur preuve.

Concernant l'éducation à l'environnement, je veux simplement souligner que les projets se poursuivent et que notre ville va accueillir les Assises Nationales de l'Education à l'environnement lors de cette année scolaire.

Enfin, je vous rassure, les classes transplantées qui ont toujours un grand succès, se poursuivent avec 150 classes sur l'année, une sur cinq, c'est-à-dire qu'on remplit l'objectif qui était que chaque enfant d'élémentaire puisse au moins bénéficier d'une classe transplantée dans sa scolarité.

Voilà sur le temps scolaire. Sur le temps périscolaire, puisque c'est le 2^e volet de cette délibération, on poursuit nos efforts sur le périscolaire du soir, il y a une certaine stabilité. Concernant les garderies du matin, on généralise là où les écoles le demandent et elles n'en n'avaient pas, on a accordé les garderies. Enfin, nous avons un effort important sur le temps de midi qui est à la fois un effort quantitatif mais aussi qualitatif pour non seulement accueillir plus d'enfants (comme j'ai pu le lire parfois dans la presse) mais pour les accueillir dans de meilleures conditions. C'est pour ça que nous avons mis en place 16 référents animateurs sur le temps de midi, que les 40 ambassadeurs du livre interviennent non seulement sur le temps scolaire mais aussi sur le temps de midi. Nous avons 340 animateurs du Projet Educatif Local qui interviennent aussi sur le temps de midi de façon à, en plus de l'encadrement habituel, venir améliorer l'ambiance et le caractère éducatif, tranquille, calme de ce temps très important qu'est la pause méridienne.

Voilà concernant cette délibération. Un mot puisque vous nous aviez interrogé pour certains d'entre vous sur le reste de l'actualité de la rentrée qui est marquée par la concertation nationale du ministère de l'Education sur la réforme de l'école et en particulier, sur la réforme des rythmes. Je veux simplement vous dire que la concertation locale s'ouvrira en temps et en heure quand nous aurons un cadre national suffisamment précis pour pouvoir discuter sur des bases concrètes, ce qui ne sera sans doute pas le cas avant fin octobre. Je voulais le préciser. En tout état de cause, je veux souligner l'importance de la nécessaire prise de conscience à tous les niveaux qu'il n'y aura pas de réforme si l'Etat ne met pas les moyens suffisants en terme d'accompagnement des Communes, puisque ça nécessitera un développement du périscolaire qui est un coût et qui est une chance pour améliorer la vie des écoles mais pour pouvoir saisir cette chance, il faudra en réunir les conditions matérielles. Tant que nous n'avons pas ces précisions, c'est inutile de s'engager dans des concertations qui seront toujours sur une base incertaine. Donc nous attendons le cadre national pour cela, je vous le dis d'avance. Ne vous en faites pas, ça viendra mais ça viendra quand nous pourrons discuter valablement.

Par ailleurs, je vous garantis qu'il y a une volonté commune de la plupart des Communes de l'agglomération, quelque soit leur couleur politique, pour y réfléchir ensemble. Il y a déjà eu des réunions de travail en commun de telle façon à avoir une cohérence d'agglomération et de bassin de vie sur ce plan là.

Voilà ce que je voulais vous dire à l'occasion de cette délibération.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce rapport, un mot d'abord sur la grande nouveauté de cette rentrée scolaire : les tableaux numériques dans les écoles.

La Ville de Lyon fait des efforts sur l'équipement des écoles en tableaux numériques. C'est une belle avancée même s'il faut veiller à ne pas mettre « la charrue avant les bœufs » car

l'usage de ces tableaux est souvent freiné par un manque de formation des enseignants et une offre insuffisante de contenus pédagogiques. Mais nous saluons l'effort qui est fait.

Autre question d'actualité, M. Fournel vient d'en parler, c'est la réforme des rythmes scolaires. C'est le sujet que nous avons retenu. Le Gouvernement y travaille. Pour preuve, l'allongement des vacances de la Toussaint dès cette année. La semaine de 4 jours et demi, le mercredi matin pour la demi-journée supplémentaire et la fin des cours à 15h30 au profit du périscolaire, sont a priori actés pour la rentrée 2013.

Sur le fond, nous ne sommes pas contre. Le constat est connu : journée de classe trop lourde et des vacances trop longues. Mais changer les rythmes scolaires n'est pas une mince affaire. Cela implique beaucoup de choses pour beaucoup de monde (villes, familles, entreprises, associations), toute la société est impactée par le rythme scolaire. Les habitudes vont être bousculées. C'est une vraie révolution culturelle pour tous !

Tout cela, il faut l'anticiper, dès maintenant. Ca ne se fera pas d'un coup de baguette magique, il faut le préparer et le concerter avec tous. Nous souhaitons que le changement se fasse en souplesse et que les différents acteurs puissent véritablement se l'approprier.

C'est pourquoi Lyon Divers Droite vous demande la création d'une commission extra-municipale à ce sujet. Sur cette question essentielle, il faut aller au-delà des clivages partisans et chaque groupe politique peut apporter sa contribution, même si les communautés éducatives auront, elles aussi, à apporter leur contribution à partir du mois d'octobre, comme l'a rappelé tout à l'heure M. Fournel.

L'enjeu central, c'est d'abord le bien-être de l'enfant et sa réussite scolaire, et plus largement éducative. L'école primaire, on le sait depuis longtemps, c'est le maillon faible du système éducatif français. Ses performances se sont dégradées, c'est pourtant dès les petites classes que naissent les difficultés.

Le débat ne peut en effet se réduire au seul temps scolaire, c'est-à-dire à la répartition des heures d'enseignement et de soutien dans la semaine, ou à la question du calendrier des congés scolaires. Les enjeux sont beaucoup plus larges. Il faut prendre en compte aussi la question des apprentissages et des programmes dans le cadre d'une journée globale, le temps passé à l'école sur lequel interviennent les enseignants et les ATSEM pour les maternelles, mais aussi les autres temps éducatifs sur l'accompagnement de l'enfant, avant et après l'école.

Avec une refonte des rythmes scolaires, le rythme périscolaire prend une autre dimension. Il va s'allonger, il devient encore plus important dans la journée de l'enfant. Il faut le repenser de fond en comble dans le cadre de la semaine et de la journée globale au regard de tous les apprentissages. Il faut en clair tout remettre à plat et les questions sont nombreuses. J'en citerai quatre.

Première question : quelles priorités éducatives ? D'une part, le périscolaire doit apporter une vraie plus-value éducative à l'école et aux enfants. Il ne saurait se résumer à de la garderie.

D'autre part, une rupture dans la continuité des temps fragiliserait l'enfant. La recherche de liens, de cohérence entre les différents temps éducatifs, constitue une nécessité encore plus prégnante.

Le PEL est aujourd'hui le cadre de références pour la coordination des actions éducatives. Dans ce domaine, des progrès ont été réalisés mais le PEL devra être en phase avec l'esprit de la réforme. Ne faudra-t-il pas le refonder pour améliorer encore la complémentarité entre les apprentissages scolaires et périscolaires et réfléchir en termes de parcours éducatifs ?

Mieux penser le rythme quotidien, c'est aussi intégrer des temps calmes, des temps de repos. Il faut se recentrer sur les savoirs et compétences fondamentaux, ne pas chercher l'accumulation.

Deuxième question : quel partenariat ? L'offre périscolaire est aujourd'hui hétérogène, dispersée, elle manque de lisibilité pour les parents. Le périscolaire n'a pas forcément été construit selon des diagnostics ou des besoins analysés, et le périscolaire a plutôt été construit sur une démarche empirique.

Qui mobiliser aujourd'hui pour reconstruire l'offre ? Il faut s'appuyer sur l'ensemble des ressources du territoire, sur les structures éducatives, culturelles, sportives, sur la mobilisation des familles, et notamment les plus éloignées de l'école.

Troisième question : quel financement ? La question est claire : qui finance quoi en matière d'activités périscolaires ? Qui prend quoi en charge ? La Ville va-t-elle tout prendre en

charge ? Elle n'en a pas les capacités financières, vous l'avez-vous-même reconnu Monsieur le Maire, il y a quelques semaines déjà, en demandant l'aide de l'Etat.

Nous avons bien conscience que les moyens publics sont limités. Il semblerait que pour la Ville une évaluation financière a été réalisée, pouvez-vous la communiquer à l'ensemble du Conseil ?

Les parents veulent être actifs dans l'éducation de leurs enfants. La Ville envisagera-t-elle de demander une participation aux parents ? Sur quels critères ?

Quatrième et dernière question : quelles ressources humaines ? Qui encadre les enfants en dehors des temps scolaires ? Comment seront mobilisées les ressources humaines qui interviennent sur les plages horaires qui ne sont plus concernées par le périscolaire ? Quel impact sur le temps d'intervention du personnel communal ? Quel taux d'encadrement ? Quel niveau de formation du personnel ?

Puisque la question de l'aménagement des rythmes pose de nombreuses questions, il faut ouvrir un vrai débat de fond, un vrai débat politique et pas uniquement éducatif. Le groupe Lyon Divers Droite l'avait déjà demandé au dernier Conseil, et nous le rappelons aujourd'hui. Pour le moment, la situation est particulièrement floue, du plus haut niveau de l'Etat jusqu'aux familles, en passant par les acteurs associatifs et économiques.

Les Français et les Lyonnais peuvent avoir des inquiétudes sur les conséquences qu'entraînerait cette réforme sur l'organisation de leur vie familiale, ou de leur vie professionnelle. C'est pourquoi le groupe Lyon Divers Droite demande, sur cette question, la création d'une commission extra-municipale qui aurait pour mission de concerter, de rendre des avis et d'être force de propositions.

Vous l'avez fait il y a quelques années au sujet du site sportif. Aujourd'hui, il s'agit d'un sujet de grande importance, l'accompagnement de nos enfants. Nous souhaitons être entendus à ce sujet.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec cette délibération sur le temps scolaire et périscolaire, je veux faire un point sur la rentrée 2012 et sur la question des rythmes scolaires.

Sur la rentrée scolaire :

Contrairement au satisfecit rituel et systématique de M. l'Adjoint, tout n'est pas si rose qu'on le prétend. Tout d'abord, du côté des cantines, pour un certain nombre de parents lyonnais, c'est la déconfiture. La hausse du taux d'accueil annoncée avec trompettes et cymbales n'est pas au rendez-vous. Beaucoup d'enfants sont sur le carreau. Là encore, c'est un manque d'anticipation de votre part et les premiers à trinquer sont ceux dont les deux parents travaillent. Il n'y a pas eu d'anticipation sur l'effet que produirait la baisse du tarif plancher du repas à 75 centimes d'euros et les menus sans viande, pas d'anticipation sur les effets du contexte de crise économique. Ces mesures ont créé de nouveaux besoins, et maintenant il devient impossible de satisfaire tout le monde.

Ensuite, du côté du personnel, le moral n'est pas au beau fixe ; il y a beaucoup d'absents et pas autant de remplaçants. Tout le monde n'est pas là et l'enthousiasme non plus. Morosité et démotivation font craindre pour le climat social dans les semaines à venir. Je crois, Monsieur le Maire, que vous devriez prendre pleinement la mesure de ce malaise si vous ne voulez pas vous retrouver face à un conflit social comme il y a deux ans.

Sur les rythmes scolaires :

Concernant ce sujet, le Ministre de l'Education nationale, à peine nommé, a décrété une réforme qui devrait être effective pour la rentrée 2013. Une pseudo-concertation a été engagée, je dis pseudo-concertation car le Gouvernement s'est montré déterminé à revenir à la semaine des quatre jours et demi.

Vous avez été reçu fin juillet, Monsieur l'Adjoint, par le Ministre pour débattre de cette question. A lire Lyon Citoyen, cela a même retardé vos vacances ! Vous vous dites très impliqué dans cette réforme, mais qu'en est-il réellement ? Entre les annonces et la réalité, quel est le degré de concordance ?

Depuis deux ans, l'école Gilbert Dru dans le 7^e arrondissement s'est portée volontaire pour expérimenter la semaine de quatre jours et demi. Plusieurs fois en commission, nous vous avons demandé un retour d'expérience, pas de réponse. Alors je vous interroge aujourd'hui, quelles conclusions avez-vous tirées de cette expérience ? Aucune, pour la bonne raison qu'aucune évaluation n'a été faite sur ces deux années d'expérimentation. Le flou est tel que même la directrice de l'établissement, interrogée par la presse, n'a pas souhaité s'exprimer.

Au bout de deux ans, nous ne sommes pas plus avancés sur les incidences de ce nouveau rythme sur les enfants, mais aussi sur la répartition entre le temps d'apprentissage et le temps éducatif, la mise en place d'un plus grand volume d'activités de loisir sur le temps scolaire.

Si l'on se rapporte à l'expérimentation d'Angers décrite récemment dans le journal Le Monde du 26 août dernier, les enfants terminent le temps scolaire, c'est-à-dire le temps d'apprentissage, à 15 h 30, puis sont pris en charge sur du temps périscolaire jusqu'à 18 h 30. A Lyon, avec une sortie à 16 h 30 et une prise en charge jusqu'à 17 h 45, cela fera 1 heure de prise en charge supplémentaire à assurer, ce qui entraînera inévitablement des coûts, et je ne parle pas de l'aménagement du temps de la pause méridienne. Il y aura également, Monsieur l'Adjoint aux finances, des coûts liés à l'occupation des locaux la demi-journée supplémentaire du mercredi matin.

Vous avez estimé, Monsieur l'Adjoint, que le surcoût global du périscolaire se situe dans une fourchette de 500.000 € à 1,2 million, et vous avez annoncé que vous souhaitiez, je l'ai lu dans la presse, que la participation de la Ville ne dépasse pas 100.000 à 200.000 €. Qui va payer la différence ?

Vous demandez que l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales participent à ce coût. Très sincèrement, je ne pense pas que l'Etat, ni la CAF aient beaucoup de moyens en ce moment. En dehors de cet aspect budgétaire, quel sera l'impact sur les structures proposant des activités de loisir comme les associations sportives et culturelles, les MJC, les Maisons de l'Enfance ou les centres sociaux ?

Autant de questions auxquelles vous n'avez pas répondu, Monsieur l'Adjoint, faute d'évaluation de l'expérimentation de l'école Gilbert Dru. Annoncer la généralisation de la semaine de quatre jours et demi sans en évaluer les effets et les coûts, c'est vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Une attitude aussi dangereuse que lourde de conséquences.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, la rentrée scolaire, événement fort au sein de toutes les familles a eu lieu il y a une quinzaine à peine et nous avons été très attentifs à son déroulement à Lyon, pour les plus de 34.000 élèves concernés.

Un grand effort qu'Yves Fournel a évoqué, a encore été accompli par notre ville dans différentes directions, pour qu'elle se passe au mieux : de nombreux travaux ont été effectués cet été pour 20 millions d'euros -ce n'est pas une petite somme- pour qu'enfants, parents, enseignants, personnels, trouvent des bâtiments neufs ou rénovés dans chaque arrondissement. Je ne reviens pas sur les 15 selfs créés et la quinzaine d'écoles équipées de tableaux numérique interactifs, pour ne prendre que deux autres exemples.

La programmation qui nous est présentée est extrêmement riche et continue dans la voie de l'innovation. Nous y relèverons en particulier la poursuite d'un élargissement constant des partenaires, acteurs de notre cité, pour faire de l'école un lieu de vie ouvert. La réflexion en cours pour associer aussi toujours plus enfants et parents à leur école nous semble très intéressante : elle a déjà abouti à des expérimentations avec des enfants pour la rénovation de leur cour de récréation, elle devrait y aboutir avec des parents pour l'action des ambassadeurs du livre, peut-être d'autres seront envisagées. Cependant, les conséquences de la politique gouvernementale précédente sont encore très lourdes, notamment en ce qui concerne le manque d'enseignants et de personnel.

François Hollande a déclaré l'éducation comme une priorité de l'action gouvernementale et particulièrement l'école primaire. Des mesures urgentes ont d'ores et déjà été prises. Elles étaient très attendues, comme la revalorisation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire pour 5 millions d'enfants, les 1500 postes d'Assistants de Vie Scolaire. Mais, si elles sont les bienvenues, elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins : les 1000 postes supplémentaires créés de professeurs des écoles, par exemple (dont 65 pour l'Académie de Lyon) ne vont pallier que les situations les plus tendues, 4700 postes ayant été supprimés l'an dernier.

Mais, pour dégager les ressources nécessaires, il faudra que François Hollande refuse le traité d'austérité qui aggravera les restrictions des budgets publics. Après Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, le rapport 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qu'on ne peut soupçonner de nous être inféodé, vient d'ailleurs de confirmer à toute l'Europe, la nocivité globale des politiques de rigueur publique et salariale.

Alors, oui à une grande école publique, c'est un enjeu déterminant pour notre pays, et en attendant, merci à tous ceux et toutes celles qui ont travaillé à la rentrée des petits Lyonnais et des petites Lyonnaises.

Merci de votre attention.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Quelques mots, Monsieur le Maire, pour dire à notre collègue M. Broliquier, que sur le fond je partage beaucoup de choses que vous avez énoncées, sur les conséquences, les liens. Je me réjouis d'ailleurs de votre soutien à la démarche des Projets Educatifs Locaux, effectivement je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est dans ce cadre global, qu'il faut prendre les choses.

Après, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous mènerons toutes les concertations les plus larges possibles. Vous avez cité les associations : on a déjà des contacts, et il y a aujourd'hui des directeurs de MJC et de centres sociaux qui travaillent pour nous faire des propositions, lorsque viendra le temps de la mise en œuvre.

Donc, comme nous l'avons fait dans le cadre de l'expérimentation de l'école Gilbert Dru, les associations seront aussi au cœur du projet qui accompagnera cette refonte, qui touche effectivement aussi bien les temps scolaires que périscolaires : cela n'est pas un simple déplacement de ¾ d'heure ou d'une heure, ou la simple ouverture du mercredi matin. Si ça n'était que cela, ce serait beaucoup de bruit pour pas grand-chose !

Alors oui, il y aura cette association, cette mobilisation tout simplement pour la réussite de la mise en œuvre, sinon nous n'y arriverons pas : nous avons besoin de l'implication des enseignants, des parents, de nos partenaires du système éducatif. Donc, je vous rassure là-dessus, c'est bien sur ce point et nous avons bien en tête l'amélioration, non seulement quantitative, mais qualitative de la situation.

Il se trouve d'ailleurs qu'aujourd'hui, la réglementation qui guide l'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales, est liée à l'amélioration des taux d'encadrement et à l'amélioration qualitative et que, quelque part, on aura le solde entre les recettes et les dépenses qui devrait inciter les communes à améliorer les conditions d'accueil, sinon il y aurait un solde plus détérioré, sans avoir amélioré les taux d'encadrement.

Cela ne veut pas dire que toutes les questions sont réglées, il y aura beaucoup de travail, je vous le confirme, mais on fait tout aujourd'hui. Par contre, il reste en suspens la question nécessaire des précisions sur les moyens, sans lesquels nous ne pourrions pas engager, je le répète, cette réforme.

Sur l'intervention de notre Collègue, Mme de Lavernée, je pense qu'il y a beaucoup d'exagérations ! Quand vous parlez de « déconfiture », excusez-moi, autant il y a deux ans on avait eu une période de tension évidente sur l'accueil des enfants en restaurants, autant aujourd'hui à cette rentrée, je suis désolé, je ne les invente pas, je n'ai pas reçu de lettre de parents dont l'enfant a été refusé dans les restaurants scolaires.

Je ne dis pas que cela n'est jamais arrivé, mais cela reste des exceptions. Nous avons quand même depuis toutes ces années, développer fortement l'accueil dans les restaurants, puisqu'à l'époque nous étions à 18.000 enfants ; nous en sommes à 21.500 accueillis : vous n'allez pas dire qu'il n'y a eu aucune mesure de prise !

Donc, je veux bien discuter sur tout, mais l'exagération n'est pas bonne conseillère, chère Collègue !

Il n'est pas vrai qu'aujourd'hui nous soyons en situation de refus massif et que cela touche en particulier les enfants dont les deux parents travaillent : cela n'est pas vrai ! Cela n'est pas la réalité dans nos écoles. On ne peut pas affirmer comme cela des choses, sans ne jamais rien prouver de ce point de vue !

C'est comme pour le personnel, oui il y a une tension et c'est normal, puisqu'on est en développement du service public : nous demandons plus aux cadres, aux agents, sur le terrain, tout en accompagnant par des créations de postes, parce que nous avons créé des postes à cette rentrée. Après nous sommes aussi dans les limites de nos budgets, que vous votez ; mais, je note une légère contradiction, chère Collègue, c'est qu'à chaque débat budgétaire, vous intervenez parce qu'on créerait trop d'emplois communaux, voire parce qu'on n'en supprimerait pas un certain nombre. Donc, il faut savoir si vous voulez renforcer les moyens du service public dans nos écoles, ou s'il s'agit de nous le reprocher, mais jamais quand il faut voter le budget. Mais je note.

Sur l'absentéisme, il se trouve qu'on a vérifié et que la Direction de l'Education avec la Direction Générale a fait le point sur cette question : or, sur l'absentéisme, il n'y a pas de différence notable avec les années précédentes. Je ne dis pas, et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, que tout est parfait, que tout est idéal dans les écoles : ce ne serait pas vrai ! Mais il n'est pas vrai qu'il y a une détérioration en termes d'absentéisme à cette rentrée. Sur les chiffres que m'a donnés la Direction des Services, cela n'est pas le cas, donc je ne peux pas inventer une détérioration quand elle n'a pas lieu.

Donc, quant au protocole d'accord de 2010, il est aujourd'hui respecté et mis en œuvre. Donc, il y a des questions à soulever et à examiner sérieusement, il y a un dialogue avec les organisations syndicales, il se poursuivra, mais il ne faut pas dire n'importe quoi !

Concernant la réforme des rythmes, je ne veux pas rentrer dans des détails aujourd'hui, sans, encore une fois, pour avoir un débat sérieux, sans avoir le cadrage national : je vous promets ce débat à la suite.

Nous tiendrons, je vous le propose, une commission. La Commission Education du Conseil municipal, qui existe ; il n'y a pas besoin de créer sans arrêt des groupes de travail et des commissions. Nous tiendrons une Commission de l'Education, pour vous tenir informés dès que nous aurons les éléments disponibles.

Je ne vous laisserai pas qualifier la concertation nationale de négligeable. Si effectivement, vous pouviez voir les retransmissions des ateliers, vous verriez que tous les avis s'expriment, de tous les acteurs de l'Education.

Cela n'a pas été le cas lorsque M. Darcos a voulu imposer en trois mois une réforme, puisque là il n'y avait eu aucune concertation ! Donc là effectivement, il y a une différence de méthode : on prend le temps de ce travail avec tous les acteurs pour pouvoir réussir cette réforme.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je rajouterai simplement un mot, c'est qu'évidemment tout choix de réforme des rythmes scolaires, on le comprend bien, demande des besoins nouveaux.

Cela veut dire que si le Gouvernement veut réussir cette réforme, il faut qu'il permette aux Collectivités locales d'avoir des moyens nouveaux et que la Caisse d'Allocations Familiales puisse prendre en charge les besoins qui seront engendrés par cette réforme. Il faut mais évidemment qu'à la marge, parce que nous faisons déjà beaucoup, les Collectivités territoriales puissent y participer. Certes, cela représente des coûts considérables et de ce fait, il faut que la Caisse d'Allocations Familiales soit totalement engagée.

Pour vous donner une petite idée, les premières approximations que nous faisons seraient d'environ 5 millions d'euros pour la Ville de Lyon. Tout cela a un coût et donc il convient que le Gouvernement qui engage cette réforme sache quelles sont les répercussions pour les Collectivités locales. La Ville de Lyon est une grande Collectivité locale. Mais peut-être pour des communes plus petites, cela demandera encore plus d'effort. Nous, nous avons un tissu associatif, un tissu qui prend en charge le péri et le para scolaire extrêmement important. En tout cas il faudra des moyens nouveaux.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées
(Adopté.)